



Appui de l'AFD à l'action climat des collectivités locales : principes et modalités

Séminaire CCFT, Rabat, Septembre 2016

Clément Larrue, Chef de projet Collectivités Locales et Développement Urbain

développeur d'avenirs durables



Objectifs de la présentation

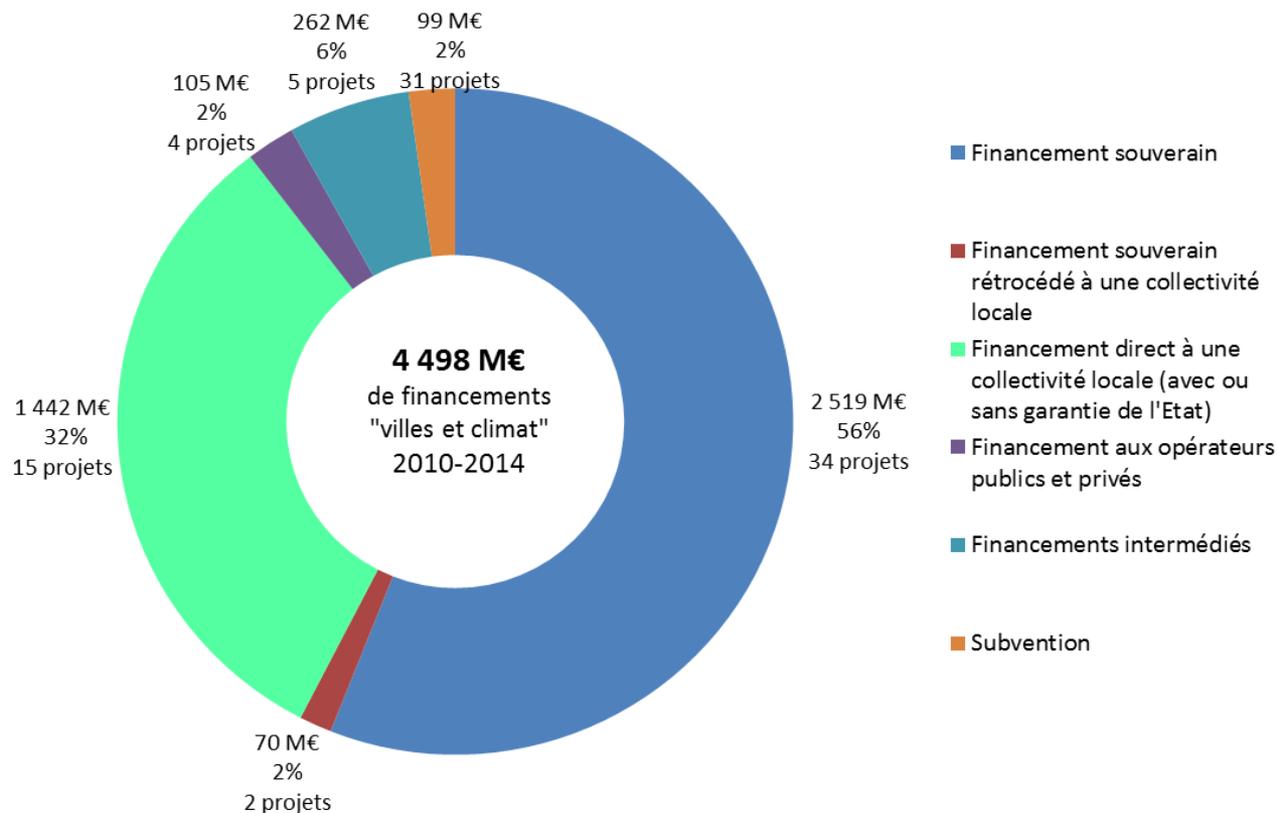
1. Rappeler les principes d'intervention et les mécanismes de financement des collectivités locales de l'AFD
2. Comprendre l'analyse de projet de l'AFD en matière de financement des collectivités
3. Comprendre le cadre de financement de projets à co-bénéfices climat à l'AFD

La finance climat vers les villes à l'AFD

- Entre 2010 et 2014, **4,5 Md€** ont été identifiés comme « finance climat urbaine » avec 85 projets.

Modalités d'intervention des financements Villes et climat

2010-2014 - Engagement climat comptabilisé (M€)



Atténuation
(90% des montants, 80% des projets)

Mobilité urbaine

Déchets solides

Efficacité Energétique

Aménagement urbain

Aides budgétaires

Montant moyen d'un projet financé : 40M€

Adaptation

(10% des montants, 20% des projets)

Gestion des risques naturels en milieu urbain

Montant moyen d'un projet financé : 12M€

Avant tout, l'AFD finance des projets urbains durables



Interventions en quartiers précaires

Amélioration des conditions de vie



Aménagements autour de trames vertes et bleues



Renouvellement urbain en centre ville historique

Valorisation de l'héritage historique et patrimonial



Réhabilitation de friches industrielles

Redensification urbaine



Extension urbaine et villes nouvelles

Respectant les principes des éco-référentiels



Transit Oriented Development (TOD)

Développement urbain autour des pôles intermodaux et des axes de transport

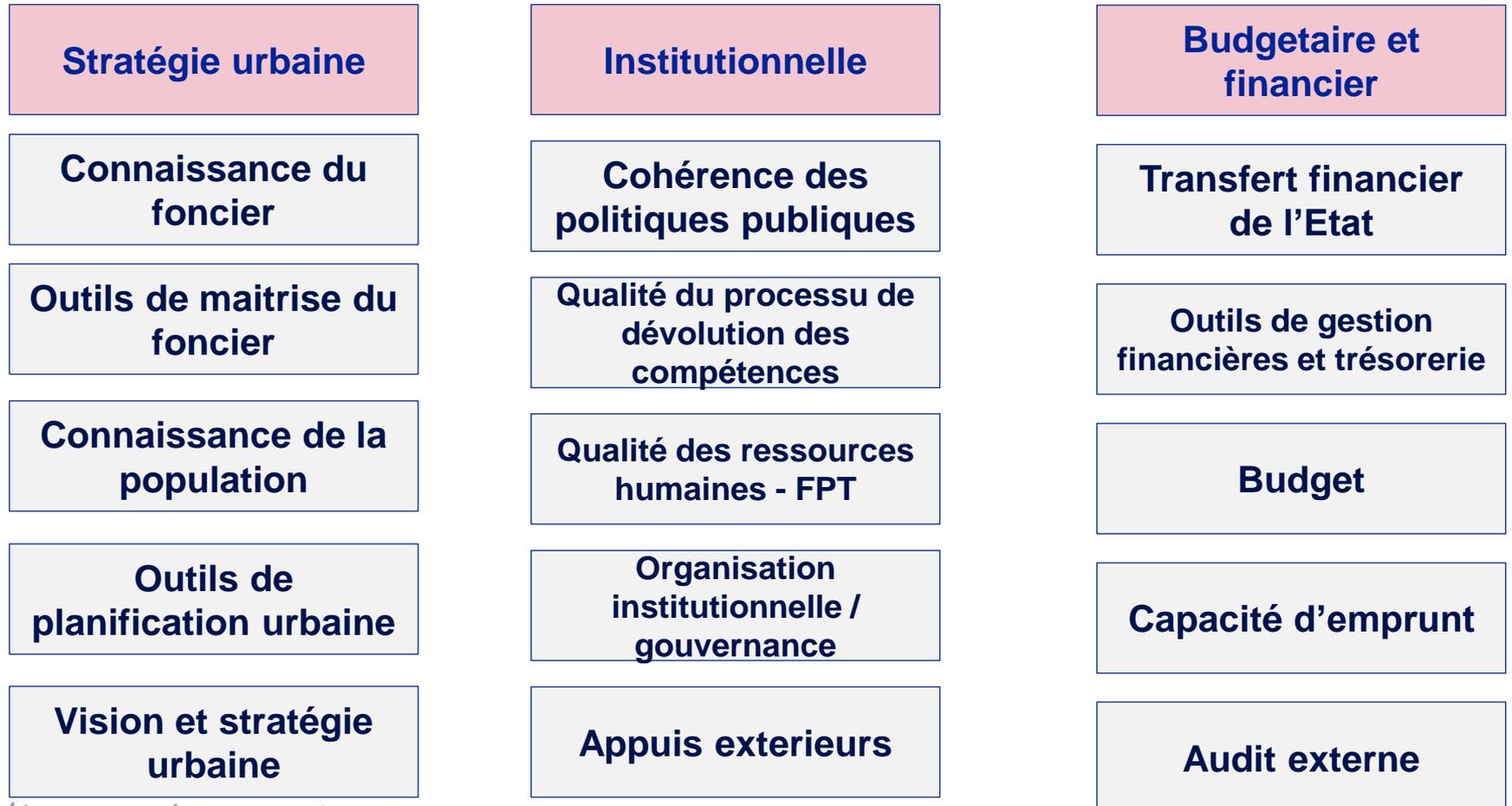
1

Le financement des collectivités locales et opérateurs urbains à l'AFD



Quel cadre d'analyse d'un projet urbain durable pour l'AFD

- Premier niveau d'analyse : grille multi-critère de la capacité de la Collectivité locale



5 familles d'indicateurs financiers pour s'assurer de la capacité financière de la CL

1. Analyse des **procédures internes** et de leur effectivité

- *Formalisation des procédures (ex : règlement financier)*
- *Existence de tableaux de bord de suivi des ressources et d'indicateurs d'activité*
- *Niveau d'informatisation*
- *Dispositifs de contrôle interne*

2. Disponibilité et qualité de l'**information financière**

- *Fiabilité des documents financiers (budgets, comptes de gestion, états fiscaux, états de la dette et de la trésorerie)*
- *Existence d'une prospective financière, d'une programmation pluriannuelle des investissements, d'un plan de trésorerie*

3. Analyse de ratios de **solvabilité** financière

- *Taux d'épargne, niveau de couverture des dépenses par les recettes propres, BFR, capacité de désendettement, etc.*

4. **Engagements hors bilan** de la collectivité

- *Analyse des satellites contrôlés par la collectivité, des garanties accordées, etc.*

5. **Contrôles externes**

- *Nature, fréquence des contrôles externes (Inspections générales, juridictions financières) et suites données.*

Critères de sélection des projets climat

Projets d'atténuation

- L'AFD qualifie de projet d'atténuation un projet de développement dont les **réductions d'émissions de GES** qu'il engendre sont **supérieures aux émissions qu'il génère** sur sa durée de vie.
- ➔ Approche par **évitement d'émissions** qui implique :
 - Mettre en œuvre une méthode permettant de **quantifier les émissions générées réduites** par un projet pendant sa durée de vie, et
 - De se doter d'une méthodologie claire définissant les **principes** et le **périmètre** de cette mesure et en particulier les **situations de référence** en regard desquelles évaluer les projets.
- Projets climat dont l'empreinte carbone est mesurable (avec financement non-intermédié de l'AFD).
 - Estimation de l'empreinte carbone grâce à l'outil **Bilan Carbone**
 - Projets dont l'empreinte carbone n'est pas mesurable (aides budgétaires, lignes de financement intermédiées, actions de renforcement de capacités) :
 - Classement si projets servent (i) au **financement de stratégies climat**, (ii) au **refinancement de projet** dans des domaines tels que **énergies renouvelables** et **efficacité énergétique** ou (iii) au **renforcement de capacités sur le climat**.

Exemple de financement intermédié :

Appui au programme Villes d'Avenir de la CAF

Accompagner les villes dans la définition
et la mise en œuvre
de stratégies urbaines durables

Outil : prêt de 100M€ + AT 4,2M€
Bénéficiaire : CAF
Octroi : 2014

Programme Villes d'Avenir de la CAF

- Initié en 2013, promeut une **approche multisectorielle intégrée** du développement urbain pour répondre aux enjeux du continent.

Concours AFD en appui à la mise en œuvre de ce projet

- Prêt de 100 M€ à la CAF pour financer des investissements urbains durables
- Programme de coopération technique de 4,2 M€ (UE): **appui à la définition de stratégies climat et identification et préparation de projets** d'investissement dans des domaines à fort impact sur le changement climatique.

développeur d'avenirs durables



Critères de sélection des projets climat

Projets d'adaptation

- Pour l'AFD, sont considérés comme concourant à l'adaptation, les **projets (ou composantes de projets)** permettant de **limiter la vulnérabilité** des biens, personnes et écosystèmes aux conséquences des changements climatiques.
- *Méthode de comptabilisation* : croisement des **caractéristiques du projet, composante par composante**, et de la **vulnérabilité locale**.
 - **Etude des vulnérabilités** (aléa, exposition, capacité d'adaptation, sensibilité) au changement climatique de la géographie du projet.
 - **Examen des activités prévues** par le projet à la lumière d'une **liste positive** d'actions pouvant contribuer à réduire une vulnérabilité ou concourir à renforcer la résilience

Exemple de projet à cobénéfice adaptation : Porto-Novo, ville verte

Aménager et protéger les berges lagunaires pour augmenter la résilience

Accompagnent la ville de Porto-Novo dans une approche du développement alliant planification urbaines et aménagement des secteurs vulnérables au changement climatique.

Outil : Subvention de 9,4M€

Bénéficiaire : municipalité de Porto-Novo

Octroi : en cours

Protéger le patrimoine naturel de la ville en contrôlant le développement urbain

- Aménagement et protection environnementale des berges lagunaires et des quartiers précaires : aménagement des voies d'accès aux berges et accompagnement d'activités génératrices de revenus (maraîchage, pisciculture).

Concours AFD en appui à la mise en œuvre de cette stratégie

- **Subvention pour l'élaboration d'un plan de développement urbain durable afin de faire de Porto Novo une ville résiliente au changement climatique et soucieuse de préserver son environnement.**
- Accompagnement technique et institutionnel des services de la mairie.
- Coopération décentralisée avec Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et du Grand Lyon





Quelques programmes disponibles

■ Programme PEFA :

- programme d'assistance au renforcement des capacités des finances municipales sur plusieurs années
- Examen dans le cadre du PPIAF

■ Programme UPFI :

- Fonds de préparation de projet pour le financement de projet urbain durable (critère de selection des projets)
- Programme financé par l'UE, mis en oeuvre par la BEI et l'AFD (BHNS (AGADIR), Aménagement Bou Regreb (RABAT), Ville verte (BENQUERIR))



Merci

Clément Larrue, Chef de projet, division Collectivités Locales et
Développement Urbain
larruec@afd.fr

développeur d'avenirs durables